

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 28 - Présents : 18 - Procurations : 4
Rappel des dates : Convocation : 02/10/2025 - Affichage : 02/10/2025

Le neuf octobre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente d'Ardenay sur Méryze sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent, excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte		Pouvoir donné à Vincent GODEFROY - 05/10/25	
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine			X
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	CHRISTIANY Damien			X
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia		Pouvoir donné à Stéphane LEDRU - 06/10/25	
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain			X
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie			X
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 09/10/25	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe		Pouvoir donné à Vincent BARRAIS - 06/10/25	
	BARRAIS Vincent	X		

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

Objet : Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des opérations d'investissement 2025-2026 (multi-accueils du Breil sur Mérize et de Connerré ; travaux d'extension des réseaux)

Délibération n°2025-10-DB02

La Communauté de communes a lancé une consultation pour un nouveau financement d'un montant de 900 000 euros (conformément au budget général voté le 3 avril 2025) relatif aux opérations d'investissement 2025-2026 (multi-accueils du Breil sur Mérize et de Connerré ; travaux d'extension des réseaux). 4 établissements bancaires ont répondu.

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel qui présente le taux et un coût total des frais financiers les plus avantageux.

Le Bureau communautaire,

Vu la délibération n°2020-11-D241 du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2020 modifiant les délégations de certaines attributions au Bureau, et notamment la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement de tout investissement,

Vu la délibération n°2025-04-D037 du Conseil communautaire en date du 3 avril 2025 adoptant le budget général de l'exercice 2025, et autorisant notamment de recourir à l'emprunt à hauteur de 900 000 € pour le financement des investissements inscrits,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE le Président** à réaliser auprès de **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de **900 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **20 ans**. Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prêt est stipulé à taux INDEXE. L'index retenu est le LIVRET A. La valeur de l'index au 11/10/2025 est de 1.70% auquel il y a lieu de rajouter la marge de 0.60% l'an soit un taux de 2.30% l'an.

Le taux nominal de départ de l'emprunt sera de : **2.30 %**, en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives).

Le taux effectif global ressort à : **2.31 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 11 250 Euros. La révision du taux d'intérêt se traduira par une variation du montant des échéances de remboursement du crédit, sans toutefois modifier sa durée qui demeure inchangée.

Les frais de dossier d'un montant de 900€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

Le conseil communautaire s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

- **AUTORISE** le Président à signer l'offre et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du bureau communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 15 octobre 2025,
Le Président,
André Pigné

Signé électroniquement par : André PIGNÉ
Date de signature : 15/10/2025
Qualité : Président CDG Le Gesnois Bilunien



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr